

ne à Lecheren 6-3-1894
Marian, Laurent, Joseph,

soldat 1 B. L. K. ^{12.0.14} 1. A. L. 9 ^{3.8.11} 284

+ le 20-12-18 à Willebraeck (liste régimentaire kad)

le 23-12-18 cin: Schoonselhof (Anvers) (liste cad)

asse n° 3/34 (Reg + 2. D.A.)

Lect. de Malines n° L 1613 du 12.8.20 envoie e.a.d.

E/C 13456/25-8-20 à G. M. 1. A. L. e.a.d. p^r visa

GM. 1. A. L. 4605 du 3.9.20: e.a.d. en retour non visé.

GM. 1. A. L. 4605 du 3.9.20: e.a.d. en retour visé

EC 3744 du 24.2.21 à Mdu ead.

E/M. 1. A. L. n° 7/1042/614 du 23.6.21 eno liste
laquelle donne renseignements milit (R)

GM. 1. A. L. n° 010348 le 14.10.21 e.a.d. eno transm. par Mdu

EC 17504 du 20.10.21 à Mdu ead en retour

R Malines n° 52911-7-9-23. dem. si mil a droit
à l'obtention d'une étile aux frais de l'état (S)

S. Malines n° 3087- 20-9-23- Marin Laurent
noyé dans le canal de Willebroeck n'a pas droit
à l'entretien par l'Etat (B.C. - R)

S. 3275 du 1-10-23. au S. Malines dem. si le corps en
mil. a été transf. à Schoonselhof à la dem. des parents ou
si l'autorité mil. a décidé d'office l'y au cin. 2.

S. Malines n° S. 3569 du 26-10-23. mil. a été transf.
à Schoonselhof, par suite d'une intervention mil. (anciens
copie d'une lettre de l'adm. com. l'Université (S.).

S. 3628- 5-11-23- Willebroeck. dem. si mil. a fait
la guerre - dem. autres rentes.

Willebroeck n° 1049- 10-11-23- donne rente demandée (S.)

S. 3920- 4-12-23- Mdn. env. dossier relatif à
l'entretien par l'Etat de la f. du mil. dem. à
l'examiner de le renvoyer et dem. décision

Mdn. n° 186630 du 19-12-23, d'après examen
du dossier, la f. du mil. a droit à être entre-
tenue par l'Etat (S.)

S. 4141 du 21-12-23 S. Malines: en communication
D.M. n° 186630